



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 13 novembre à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 7, chemin du Lac-Ouellette (lot : 5 090 051)

Demande de dérogation mineure (2023-0462) au 7, chemin du Lac-Ouellette, lot 5 090 051 qui a pour objet d'autoriser en zone REC-04:

- Un deuxième étage au bâtiment principal ce qui contrevient à l'article 19.10;
- Une galerie avant de 4' x 9' qui se trouve à 1.67m de la ligne avant, au lieu du 3 mètres prescrit;
- Une galerie en porte-à-faux au deuxième étage face au lac de 3' x 32'.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage #23 aux articles 19.10, 11.1.2 c) et 7.2.3.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 13 novembre 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 26^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Martine Charron
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 26 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 26 octobre 2023.

Martine Charron
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe
